

printemps 2024

NOTRE CHÔMEUR

LE JOURNAL DU COMITÉ CHÔMAGE DE L'EST DE MONTRÉAL

Dans ce numéro:

- LE COMMUNAUTAIRE ÉVINCÉ : Non au désengagement de l'État envers les infrastructures communautaires !
- La lutte pour la survie du 1691 Pie-IX et la dérive du PEC.
- Ensemble pour le logement social dans Hochelaga !
- Un salaire minimum qui maintient dans la pauvreté
- Édition 2023-2024 du Petit guide d'autodéfense contre les préjugés à l'égard des chômeurs et des chômeuses du MASSE
- Travailleuses et travailleurs étrangers temporaires, vous avez des droits !

« Le 31 décembre 2023 les groupes communautaires résidents du 1691 Pie-IX ont été officiellement évincés par le Centre de services scolaires de Montréal (CSSDM) et l'inaction du Ministre Drainville et de la Ministre Rouleau. Même si le 1691 Pie-IX est maintenant fermé par le CSSDM, nous allons retrousser nos manches et continuer à lutter contre le désengagement de l'état et obliger le gouvernement à financer ce joyau du quartier pour que la population puisse avoir un centre communautaire de qualité au cœur d'Hochelaga. »



**Pas de condos,
pas de projet privé !
Un centre d'éducation
populaire financé par l'État !
Le 1691 Pie-IX toujours vivant !**



Comité chômage de l'Est de Montréal
1935, rue Cuvillier
Montréal (Québec) H1W 3A4
ccem@ccem.ca / www.ccem.ca
514 521-3283
AIDER – INFORMER – CONSEILLER

**FAITES
RESPECTER
VOS DROITS**

Semaine nationale des chômeurs et des chômeuses



Dans le cadre de la Semaine nationale des chômeurs et des chômeuses organisée par le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE), le MASSE accompagné du CCEM et l'Alliance Interprovinciale de l'Assurance Emploi, dont font partie la CSN et la FTQ, ont joint leurs forces pour dénoncer haut et fort l'inaction du gouvernement libéral en matière d'assurance-chômage.

Plus d'une centaine de personnes se sont retrouvées mercredi matin le 01 novembre 2023 devant le bureau de circonscription de Justin Trudeau avec une cargaison de pommes pourries pour envoyer un signal clair au gouvernement : la réforme de l'assurance-chômage est en train de pourrir sur les tablettes, on a besoin dès maintenant d'une vraie protection en cas de perte d'emploi !

On n'en peut plus de se faire promettre une réforme sans action concrète ! Pendant qu'on attend, il n'y a rien pour les travailleurs et les travailleuses de l'industrie saisonnière qui n'arriveront pas à cumuler assez d'heures pour avoir accès au chômage ou qui se retrouveront dans le trou noir cet hiver, rien pour ces mères et travailleuses à temps partiel qui risquent encore d'être exclues du régime, rien pour ces chômeurs et ces chômeuses qui n'arrivent tout simplement pas à suivre l'inflation avec seulement 55% de leur revenu. C'est inacceptable qu'un outil collectif, auquel l'ensemble des travailleurs et des travailleuses cotisent, soit aussi désuet en 2023.

Les chômeurs et les chômeuses ne peuvent se permettre d'attendre davantage. Le MASSE dénonce le fait que le régime d'assurance-chômage actuel soit discriminatoire envers les travailleurs et les travailleuses précaires, les femmes et les personnes racialisées et qu'il ne prenne pas en compte les réalités régionales.

C'est pourquoi nous revendiquons un régime d'assurance-chômage accessible, juste, universel et non discriminatoire. Concrètement, cela signifie d'instaurer un système qui ne tient pas compte du taux de chômage régional comme critère d'admissibilité à l'assurance-emploi, qui établit un seuil d'admissibilité unique de 350 heures ou de 13 semaines de travail, qui assure un taux de prestations d'au moins 70% basé sur les 12 meilleures semaines de travail et qui assure un plancher minimum de 35 semaines de prestations.

Trop longtemps à attendre la réforme de l'assurance-chômage : ça commence à sentir la pomme pourrie !

La réforme doit prendre forme!



LE COMMUNAUTAIRE ÉVINCÉ !

Non au désengagement de l'État envers les infrastructures communautaires !

Le 31 décembre 2023, huit organismes communautaires ont été évincés du 1691 boulevard Pie-IX par le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM). Pendant un an, ces organismes ont mis en œuvre différentes actions pour tenter de préserver le Centre d'éducation populaire situé au cœur d'Hochelaga-Maisonneuve.

Le CSSDM a finalement offert une relocalisation temporaire au Pavillon d'Éducation Communautaire (PEC) dans un bâtiment du quartier leur appartenant. Aucune offre de relocalisation n'a cependant été proposée aux autres groupes logés au 1691 Pie-IX, soit La Table de quartier d'Hochelaga-Maisonneuve, le Comité BAILS, Entraide Logement, Le Tour de lire, le Comité Chômage de l'Est de Montréal, le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi, l'Association pour la défense des droits sociaux du Montréal métropolitain et le Collectif d'édition et d'impression La Guillotine. Le CSSDM a aussi refusé de leur accorder un délai supplémentaire pour se relocaliser. Ces groupes ont donc travaillé d'arrache-pied pour trouver des nouveaux locaux appropriés pour leurs besoins. À une exception près, ces groupes ont dû se tourner vers le marché locatif privé. Pour la grande majorité de ces groupes, cela entraîne une augmentation considérable du budget affecté au loyer, s'accompagnant aussi dans certains cas d'une perte d'espace.

De plus, il va sans dire que les activités de ces groupes (des ateliers d'alphabétisation, de l'aide à la défense des droits des locataires, du soutien aux déclarations d'impôts, aux demandes d'aide sociale ou d'assurance-emploi, etc.) ont été grandement touchées durant cette période et que l'impact de cette éviction se fait encore ressentir aujourd'hui.

Face à cette situation, les organismes évincés par le CSSDM continueront de revendiquer auprès du Ministère de l'Éducation la sauvegarde du Centre d'éducation populaire d'Hochelaga-Maisonneuve, c'est-à-dire un bâtiment financé pleinement par de l'argent public afin que les maigres budgets des organismes ne soient pas affectés négativement par le fait de devoir se loger sur le marché privé.

Le gouvernement doit trouver des solutions pérennes pour maintenir les infrastructures nécessaires à la poursuite des initiatives des groupes populaires. Le modèle des Centres d'éducation populaire doit être préservé et souligné comme une solution permanente aux enjeux locatifs des organismes communautaires.



Voici les nouvelles adresses de nos groupes

La Table de quartier d'Hochelaga-Maisonneuve :
4241 Adam, Montréal, Qc, H1V 1T1

Le Comité BAILS :
1935 Cuvillier, Montréal, Qc, H1W 3A4

Entraide Logement :
1935 Cuvillier, Montréal, Qc, H1W 3A4

Le Tour de lire :
1935 Cuvillier, Montréal, Québec, H1W 3A4

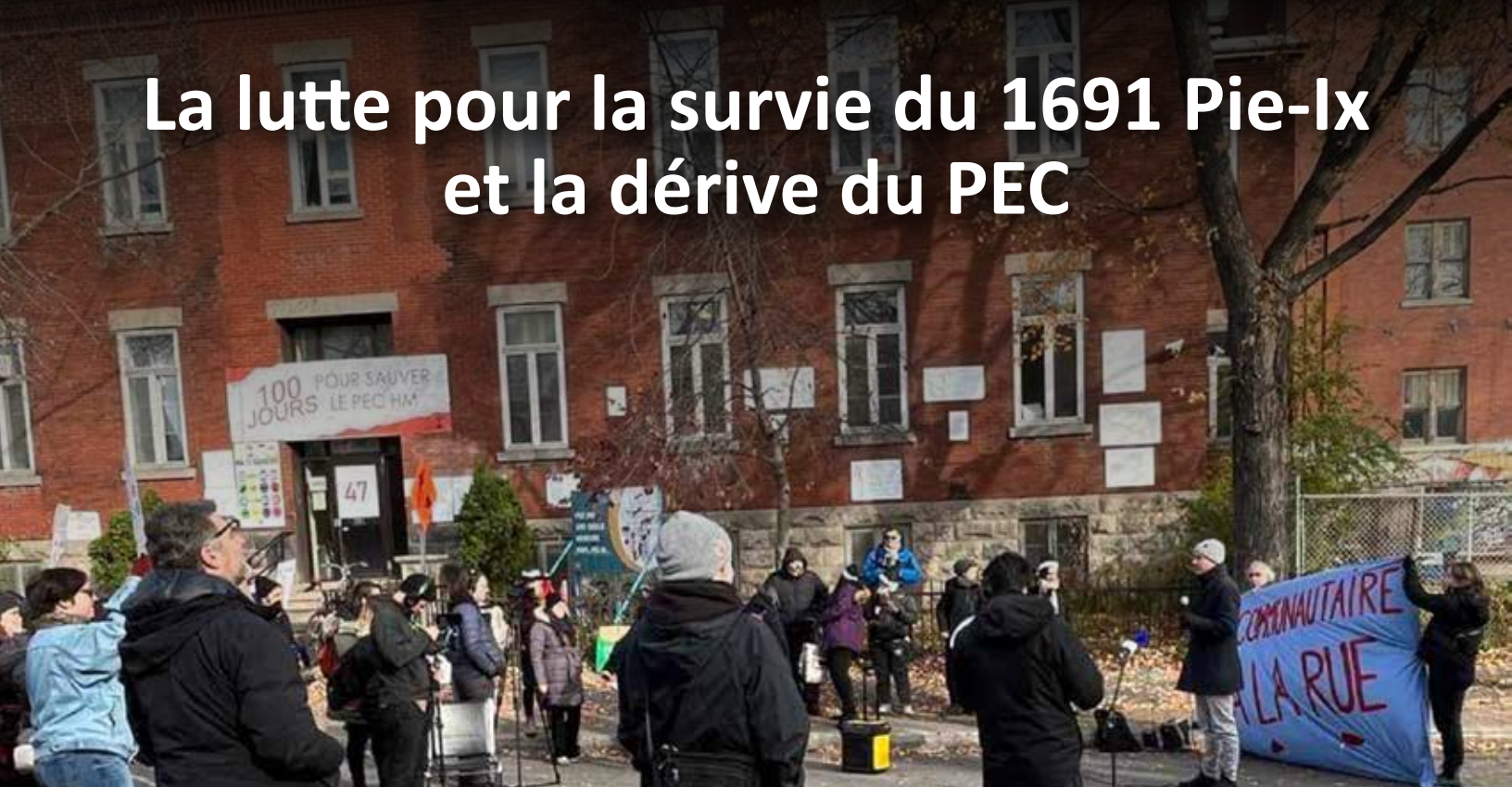
Le Comité Chômage de l'Est de Montréal :
1935 Cuvillier, Montréal, Qc, H1W 3A4

Le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi : 1935 Cuvillier, Montréal, Qc, H1W 3A4

L'Association pour la défense des droits sociaux du Montréal métropolitain :
4039 Ste-Catherine Est, Montréal, Qc, H1W 2G9

La Guillotine, collectif d'impression féministe :
2205 Parthenais, local 210, Montréal, QC H2K 3T3

La lutte pour la survie du 1691 Pie-IX et la dérive du PEC



Conférence de presse dans la rue par les groupes résidents du 1691 Pie-IX avec la participation du député d'Hochelaga-Maisonneuve, Alexandre Leduc. La direction du PEC a alors verrouillé les portes d'entrée pendant la conférence, nous empêchant d'entrer dans nos propres locaux !!!

Le 31 décembre 2023 les groupes communautaires résidents du 1691 Pie-IX ont été officiellement évincés par le Centre de service scolaire de Montréal (CSSDM) et l'inaction du Ministre Drainville et de la Ministre Rouleau.

Pour la plupart des groupes, le déménagement physique des lieux s'est effectué le 9 janvier 2024 (voir page 3).

Ces huit groupes communautaires se sont donc fait expulsés de leurs locaux tout comme l'OBNL du Pavillon d'éducation communautaire (PEC). Mais ce dernier, comparativement aux groupes communautaires, s'est vu offrir par le CSSDM une relocalisation dans un de leur bâtiment. Ce qui ne fut aucunement une option pour tous les autres.

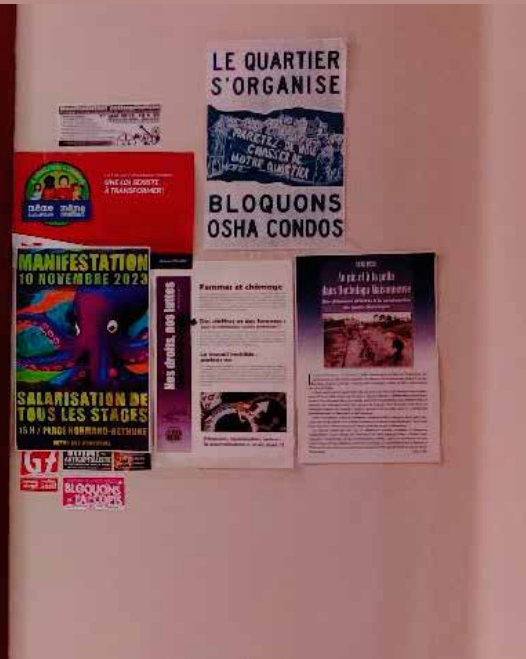
Cette relocalisation a été négociée en catimini par la direction du PEC qui a non seulement laissé tomber toute solidarité avec les groupes résidents mais qui les a tenus à l'écart.

Depuis les 50 dernières années, le 1691 Pie-IX s'est constitué comme un pôle communautaire important dans Hochelaga-Maisonneuve grâce à la création du Pavillon d'éducation Communautaire (PEC). Ce lieu a accueilli des organismes et des projets communautaires qui ont joué un rôle de première ligne auprès des populations les moins favorisées du quartier. En offrant notamment des ateliers d'alphabétisation, de l'aide à

la défense des droits des locataires et à la promotion des logements sociaux, du soutien pour les déclarations d'impôts, les demandes d'aide sociale, de la défense des droits des chômeuses et chômeurs, des services d'impression populaires et féministe etc. L'ensemble de ces groupes ont formé le cœur du pavillon et constitué son attrait dans le quartier.

Dès l'annonce de la fermeture du PEC par le CSSDM en décembre 2022, les groupes résidents ont affichés une détermination à lutter collectivement pour conserver le pavillon tout ça de concert avec la lutte des autres Centres d'Éducation Populaire pour leur financement et leur survie.

Nous avons forcé l'administration du PEC à adopter une attitude plus combative dès le début de l'année 2023, en convoquant des réunions pour discuter et adopter des stratégies communes. Cette solidarité a été de courte durée puisque très rapidement il est devenu clair que la direction du PEC entendait décider seule de la voie à suivre soit celle de l'attentisme et de la servilité face aux pouvoirs publics qui nous évinçaient sans ménagement. De réunions houleuses en réunions houleuses toutes nos initiatives étaient contrecarrées par cette direction. Pour faire une histoire courte, disons que le PEC s'est retiré du comité de lutte au printemps 2023, comité pourtant proposé par elles et eux en arguant d'un climat malsain.



La porte du CCEM vandalisé quelques jours avant l'expulsion pour faire disparaître les artéfacts des luttes populaires !

Il est alors devenu clair que la stratégie du PEC empêchait toute lutte sociale du quartier pour sauver le 1691 Pie-IX. Malgré nos efforts pour reprendre contact, toute communication a été refusé par la direction.

Une assemblée générale extraordinaire des membres du PEC a eu lieu le 23 mai 2023 au cours de laquelle on a empêché, dans un premier temps, les délégués des groupes résidents d'intervenir pour finalement, sur proposition de l'assemblée, leur donner droit à de courtes interventions. Cette assemblée a été un semblant de démocratie puisque les membres n'avaient reçu préalablement aucune information sur les enjeux de la lutte. Il faut ajouter que certaines de nos déléguées ont été intimidées par la direction au début et pendant l'AG. À la toute fin, après le départ de plusieurs membres, la direction a obtenu le mandat qu'elle désirait, soit la proposition que le PEC devienne propriétaire du 1691. Un amendement a toutefois été apporté afin que l'on ajoute à la proposition d'achat les revendications des groupes locataires, bien que cela n'ait que partiellement de sens.

L'amendement et la proposition principale ont été adoptés, à forte majorité, sans qu'il n'y ait d'interventions, dans l'empressement d'en finir. Un membre, contractuel du PEC, a ensuite proposé d'accorder les moyens financiers nécessaires à la direction du PEC pour réaliser le plan d'acquisition en embauchant une personne-ressource. Cette proposition a également été adoptée.

Il ne fait aucun doute, selon nous, que les conditions pour que les membres se prononcent en toute connaissance de cause n'ont tout simplement pas été au rendez-vous.

En date du mois de mars 2024, nous ne savons pas quelles suites le PEC a donné à ces propositions.

Il nous apparaît assez clairement que sans la dérive de l'administration du PEC nous aurions pu mener une lutte populaire de quartier pour tenter de freiner la fermeture. L'aurions-nous pour autant gagné ? Nous ne le saurons jamais mais qui ne lutte pas, ne gagne pas !

Même si le 1691 Pie-IX est maintenant fermé par le CSSDM, nous allons retrousser nos manches et continuer à lutter contre le désengagement de l'État et obliger le gouvernement à financer ce joyau du quartier pour que la population puisse avoir un centre communautaire de qualité au cœur d'Hochelaga. Malheureusement la direction du PEC s'est discréditée pour jouer ce rôle dans le quartier, nous appelons donc à mettre sur pied ce projet avec les groupes populaires du quartier.

Pas de condos, pas de projet privé !

Un centre d'éducation populaire financé par l'État !

Le 1691 Pie-IX toujours vivant !

Affiche de l'assemblée populaire de quartier organisée par la «Coalition contre la pauvreté d'Hochelaga-Maisonneuve» pour élargir la lutte pour la survie du 1691 Pie-IX. 26 avril 2023





On finira toutes et tous par être évincés

Dans une enquête réalisée en 2017 par des chercheurs de l'Institut national de recherche scientifique (INRS) à la demande du Conseil d'arrondissement M-H-M et intitulée « *Vivre dans Hochelaga-Maisonneuve : Synthèse des groupes de discussion* », on terminait par les mots suivants : « On souhaite simplement conclure par la phrase qui a marqué ces quatre rencontres avec des résidents du quartier : « **on finira tous par être évincés** ». C'est un appel à la réflexion et une invitation à agir » (p.20). Des « Assises sur la gentrification », ont eu lieu le 15 mai 2017 et depuis ce temps RIEN, en fait la situation a empirée !

Voyons par exemple le cas l'immeuble au 4790 rue Sainte-Catherine qui est, selon le groupe « Anti-éviictions Hochelaga- Maisonneuve », « devenu le symbole honteux de l'abandon des locataires vulnérables aux mains des rénovicteurs dans un contexte de maltraitance et négligence institutionnelle de la part des services municipaux... Ce qui s'est passé depuis 5 mois dans cet immeuble est le symbole de la mainmise des spéculateurs sur notre quartier et le manque de volonté politique d'y remédier. Ce saccage doit cesser! »



Le groupe communautaire Entraide Logement nous apprenait en date du 07 février que : « C'est ça une rénoviction. L'immeuble au 4790 rue Sainte-Catherine longtemps négligé par le propriétaire précédent, est racheté le 14 août 2023 par GESTION ROXBURY CAPITALE qui y voit opportunité de faire des profits. Par la suite, plusieurs incidents de dégât d'eau et d'incendie dans un décor de rénovation majeure de l'édifice au complet, l'immeuble se dégrade à un point que presque tout les locataires partent. Finalement, l'immeuble est condamné suite à un dernier dégât d'eau par le service d'incendie. »

Un édifice neuf utilisé pour des Airbnbs dans Hochelaga: Ça ne passe pas!

« Suite à la démolition de l'édifice de l'ancienne Taqueria, approuvée par l'arrondissement de Mercier Hochelaga Maisonneuve en 2019, un nouveau bâtiment a récemment été érigé au coin des rues Chambly et Ontario, au cœur de la Promenade Ontario. Cependant, au lieu de répondre aux besoins pressants en logements dans notre communauté, le Comité logement du quartier vient d'apprendre que les 29 logements sont utilisés (pour l'instant en partie) pour louer des logements sur Airbnb à plus de 200\$ la nuit, par l'entreprise "Les Propriétés Strawberryinc".

Le comité logement est choqué de constater, suite à une demande d'accès à l'information, que l'arrondissement, qui supervisait chacune des étapes de la construction, a de toute évidence décidé de fermer les yeux sur cette utilisation des logements à des fins touristiques de courte durée. En effet, en mai 2022 l'inspecteur au dossier mentionnait que le propriétaire lui indiquait que c'étaient des locations à court terme qui étaient

prévues. En décembre 2023, l'inspecteur réitérait, dans ses notes, qu'il soupçonnait des résidences de tourisme, les logements étant tous meublés et équipés d'internet.

Au conseil d'arrondissement du 4 décembre 2023, une citoyenne est allée poser des questions sur les soupçons d'AirBNB dans cet édifice. Le maire d'arrondissement a dit qu'il n'avait jamais été question que cet immeuble soit du Airbnb, que ce ne serait pas possible avec le nouveau règlement, que rien n'indique qu'il y a des Airbnb et qu'il dénoncerait personnellement à Revenu Québec si c'était le cas. En ce moment, 3 logements sont en locations sur le site AirBNB et les autres semblent également destinés à l'être.

Cette démarche pose problème, car elle va à l'encontre du règlement de l'arrondissement, gagné suite à une forte mobilisation citoyenne, qui interdit tout hébergement touristique de courte durée. Dans un contexte de crise du logement où l'appel à la construction de logements sociaux est constant, cette utilisation du nouveau bâtiment est source d'indignation.

Cette négligence aggrave la crise du logement dans notre communauté, d'autant plus que l'arrondissement clame régulièrement que le règlement interdisant les

locations de type Airbnb est un élément crucial mis de l'avant par l'arrondissement pour faire face à la crise du logement et de la gentrification dans le quartier.

Malgré une lettre envoyée aux élus de l'arrondissement le 14 février et leur demandant des explications, aucune réponse n'a été apportée à nos préoccupations, et aucune mesure ne semble avoir été prise pour remédier à cette situation

Nous lançons donc un appel à nos voisins et voisines à se rassembler pour clamer haut et fort que ce projet n'a aucune acceptabilité sociale et qu'il ne sera pas toléré. Le 6 mars à midi, nous vous invitons à un rassemblement devant l'immeuble. Plus de détails suivront sous peu. Ensemble, faisons pression sur nos représentants locaux pour qu'ils honorent leurs engagements envers notre communauté. Protégeons l'intégrité de notre quartier et œuvrons pour un logement digne pour tous.»Entraide Logement Hochelaga Maisonneuve

VIVRE, PAS JUSTE VISITER

Hochelaga contre les Airbnb !

Les hébergements temporaires comme les Airbnb continuent d'**aggraver la crise du logement** malgré les nouvelles lois et règles.



Vous souhaitez agir contre ce fléau?

Contactez-nous:

stop.airbnb.hochelaga@gmail.com

Le gouvernement va augmenter le salaire minimum à 15,75 \$ à partir du 1er mai 2024.

Un salaire minimum qui maintient dans la pauvreté

Selon l'IRIS : «Au Québec, le seuil de la Mesure du panier de consommation (MPC) est actuellement estimé à 24 200 \$ pour une personne seule. C'est le montant nécessaire pour couvrir ses besoins de base (logement, alimentation, transport, habillement et autres nécessités). Cette couverture minimale des besoins renvoie non pas à une sortie de la pauvreté, mais plutôt à la survie dans le sens strict du terme. Avec le salaire minimum à 15,75\$ l'heure, une travailleuse ou un travailleur qui occupe un emploi à temps plein, soit 35 heures par semaine, aura un revenu annuel, après transferts, crédits et impôts, d'environ 25 600\$, ce qui est à peine plus haut que la MPC.

Idéalement, une personne qui travaille à temps plein devrait au moins être en mesure de se sortir de la pauvreté. C'est ce que démontre l'IRIS année après année en calculant le seuil du revenu viable. Pour une personne seule qui vit à Montréal en 2023, c'était un revenu annuel disponible de 32 252 \$ qui était nécessaire. Pour une personne vivant à Québec, on parle d'un montant de 31 104\$. Autrement dit, il manque environ 6650 \$ pour qu'une travailleuse ou un travailleur au salaire minimum vivant à Montréal touche un revenu permettant une sortie de la pauvreté et, pour son homologue de Québec, c'est environ 5500 \$ qui manquent.»

Le régime d'assurance-chômage offre actuellement un taux de prestations de 55% du salaire hebdomadaire moyen. Dans le cas d'une travailleuse ou d'un travailleur effectuant 35 heures de travail au salaire minimum et qui perdrait son travail et en admettant qu'il soit admissible aux prestations, cette personne recevrait un maigre \$303 brut par semaine ! Ce qui est bien en deçà du seuil de revenu viable.

Au CCEM avec le MAC de Montréal, nous revendiquons un taux de prestations de 70% du salaire avec un seuil plancher de \$500 pour toutes et tous !



Le 01 février dernier nous assistions au «**Forum sur l'assurance-emploi**» organisé par le Commissaire aux travailleuses et travailleurs à Gatineau. Le ministre responsable de l'assurance-chômage Randy Boissonnault a esquivé quelques questions pendant environ une heure.

Il s'est placé d'emblée dans une attitude électoraliste en agitant l'épouvantail de la possible arrivée au pouvoir des conservateurs de Poilievre pour ne pas prendre des mesures de bonification du régime qui jouerait en sa faveur selon lui. BULLSHIT.

Il a déclaré que son gouvernement était féministe mais ne pouvait pas interférer avec les tribunaux pour faire cesser la discrimination comme dans le dossier des congés de maternité et de l'assurance-chômage. BULLSHIT.

Une séance de BLABLA politicienne et cet après-midi, les hauts fonctionnaires et leurs discours de zombie lui ont succédé.

**Il va falloir reprendre la rue pour se faire écouter.
SEULE LA LUTTE PAYE !**





LUTTONS CONTRE LES PRÉJUGÉS À L'ÉGARD DES CHÔMEURS ET DES CHÔMEUSES



EN FAIT

La pénurie de main-d'œuvre ne touche que certains secteurs d'emplois très spécifiques et correspond rarement, voire jamais, à une crise généralisée à l'ensemble de l'économie.

REVENDEICATION

ÉTABLIR UN PLANCHER MINIMUM DE 35 SEMAINES DE PRESTATIONS

Tous les travailleurs et toutes les travailleuses ont le droit de bénéficier d'une période adéquate pour se chercher un emploi convenable.

Notre regroupement national, le MASSE a mis à jour l'édition 2023-2024 du Petit guide d'autodéfense contre les préjugés à l'égard des chômeurs et des chômeuses. Disponible gratuitement sur demande au CCEM.

Il est temps que cesse la stigmatisation de ceux et celles qui se retrouvent sans-emploi : personne n'est à l'abri de perdre son travail.

N'hésitez pas à vous servir de notre guide pour lutter contre les préjugés et pour exiger que le gouvernement fédéral accouche enfin d'une version de la Loi sur l'assurance-emploi qui nous dote collectivement d'un régime accessible, juste, universel et non-discriminatoire.

Ne laissons pas les préjugés nous détourner des vrais enjeux!



LUTTONS CONTRE LES PRÉJUGÉS À L'ÉGARD DES CHÔMEURS ET DES CHÔMEUSES



EN FAIT

Si le chômage touche parfois davantage les personnes racialisées, c'est parce qu'ils et elles occupent en plus grande proportion des emplois précaires (temporaires, saisonniers ou à temps partiel). Aussi, ils et elles sont plus souvent la cible de discriminations au travail ou au moment de présenter une demande d'emploi ou d'avancement.

REVENDEICATION

ÉTABLIR UN TAUX DE PRESTATIONS D'AU MOINS 70 %

Cette mesure serait bénéfique pour toutes les personnes en situation de pauvreté... une situation dans laquelle les personnes racialisées sont surreprésentées.

Trudeau, féministe?

Coupables d'être mères, des milliers de travailleuses sont privées d'assurance-emploi !



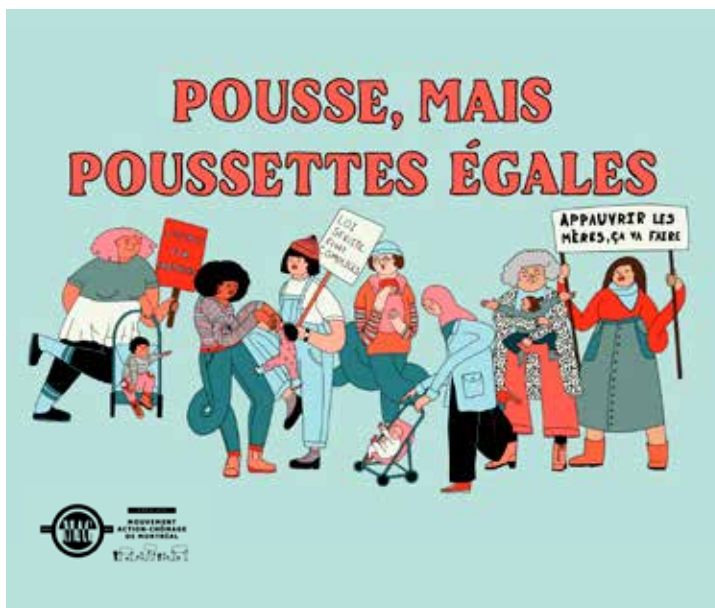
Le 22 octobre 2018 nous lançons la campagne “De travailleuses à chômeuses, même injustice, même combat!”. Cette soirée avait été organisée par le Comité chômage de l’Est de Montréal, le Mouvement action chômage de Montréal et le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi.

En 2024, le programme d’assurance-emploi canadien ne protège toujours pas les travailleuses qui perdent leur emploi durant ou à la suite de leur congé de maternité. Ce refus d’accorder une protection en cas de chômage aux nouvelles mères perpétue les iniquités vécues par les femmes sur le marché du travail. Déjà frappées par une perte d’emploi, ces femmes s’appauvrissent encore davantage en étant privées d’assurance-emploi, du seul fait qu’elles assument, encore aujourd’hui, les responsabilités familiales de façon disproportionnée.

Le Mouvement Action-Chômage (MAC) de Montréal dévoilait ce 07 mars 2024 sa campagne Pousse, mais poussettes égales, qui lance le bal à une série d’actions de mobilisation qui seront mises en œuvre dans les prochains mois. La campagne vise à mettre la pression sur le gouvernement pour qu’il modifie la Loi sur l’assurance-emploi, afin que toutes les travailleuses aient droit à une protection en cas de chômage, indépendamment de toute absence sur le marché du travail liée à la grossesse, à la maternité ou aux responsabilités familiales.

Le lancement de la campagne se fait un mois après avoir déposé en cour d’appel fédéral une demande de contrôle judiciaire afin que soient déclarées inconstitutionnelles certaines dispositions à la Loi sur l’assurance-emploi. « Les femmes qui perdent leur emploi durant leur congé de maternité ou peu de temps après leur retour au travail ne sont pas protégées par l’assurance-emploi. C’est un cas classique de discrimination systémique, explique Jérémie Dhavernas, responsable des services juridiques du MAC de Montréal. La division générale du Tribunal de la sécurité sociale a clairement statué en 2022 que la Loi discrimine les femmes. C’est un non-sens que de devoir aller débattre de cette question en cours d’appel ».

De retour au travail après un congé de maternité, Vanessa Grillo a perdu son emploi et s’est vu refuser les prestations régulières d’assurance-emploi. « Après mon congé de maternité, j’ai travaillé 614 des 700 heures requises pour y avoir droit. Et j’étais en emploi durant ces mois-là : je n’étais ni en sabbatique, ni en vacances, ni mise à pied. Je ne me sens ni soutenue, ni reconnue par le gouvernement, et surtout, je me sens dans une situation discriminatoire parce je suis une femme. »



Le MAC de Montréal questionne la posture féministe du gouvernement de Justin Trudeau, alors que le ministre Randy Boissonnault, en charge du dossier, a déclaré le 15 février dernier à la Chambre des communes qu’il n’interviendrait pas sur le dossier, tant que la question serait devant les tribunaux. « Cela fait maintenant 6 ans que le politique et le juridique se renvoient la balle. Pendant que le dossier stagne, ce sont des milliers de femmes qui se retrouvent dans des situations extrêmement précaires, nouvellement mères, sans emploi et sans chômage ou presque. Il est possible de régler ce problème rapidement en modifiant quelques articles de la Loi sur l’assurance-emploi. Pourquoi attendre ? » demande Jérémie Dhavernas.

TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES : Vous vous sentez pris-e au piège avec votre travail?

Votre employeur vous dit que vous n'avez pas de droits et que vous devez faire ce qu'il exige? Si vous revendiquez, il dit que vous n'avez aucun recours, il menace de couper vos heures ou de vous retourner dans votre pays? Les travailleurs migrants temporaires, surtout avec des permis de travail fermés, sont à risque d'exploitation et de violence psychologique. Profitant de leur peur et de leur exclusion, certains employeurs croient qu'ils peuvent les exploiter impunément. **Votre syndicat peut vous aider à faire valoir vos droits, peut vous représenter et vous diriger vers les bonnes ressources.**



LES RESPONSABILITÉS DE VOTRE EMPLOYEUR:

- Pour les postes à moins de 26 \$/h, il doit payer votre vol aller-retour, s'assurer que vous disposez d'un logement abordable et d'une assurance santé complète jusqu'à ce que vous ayez votre carte d'assurance maladie du Québec.
- Il ne peut pas vous faire faire des tâches qui contreviennent à votre permis de travail.
- Votre employeur ou votre recruteur ne peuvent pas vous facturer des frais de recrutement.
- Vos heures de travail ne peuvent pas être réduites à moins que l'employeur soit en difficulté économique démontrable et que la convention collective soit appliquée.
- Votre employeur doit mettre tout en œuvre pour offrir un milieu de travail sans abus ni harcèlement.

D'AUTRES RESSOURCES POUR VOUS AIDER ET VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DÉMARCHES:

Centre des travailleurs immigrants
514 342-2111



SIARI - Le Service d'Interprète d'Aide et de Référence aux Immigrants
514 738-4763

Justice pro-bono :
service d'avocat-es bénévoles



Inscription à la Régie de
l'assurance-maladie du Québec

VOS DROITS :

- Vos droits sont les mêmes que ceux des autres personnes salariées.
- Votre salaire est déterminé par la convention collective et vous ne devriez pas recevoir un salaire moins élevé que les autres à cause de votre statut migratoire.
- Si vous vous blessez au travail, vous êtes couvert par la CNESST.
- Dans certains cas si vous perdez votre emploi, vous pouvez avoir accès à l'assurance-emploi.
- Si vous avez une mesure disciplinaire, êtes suspendu ou congédié, vous avez le droit d'être accompagné par le syndicat qui pourra entreprendre avec vous les démarches pour vous représenter face à l'employeur.
- Si vous êtes victime de représailles ou de mesures discriminatoires, des recours peuvent être entrepris par le syndicat.
- Si l'employeur met fin à votre lien d'emploi, vous avez le droit de rester au Canada jusqu'à expiration de votre visa, qui peut être prolongé à certaines conditions. Votre statut migratoire (ou visa) ne dépend pas entièrement de votre permis de travail.
- Il existe un permis de travail ouvert pour les travailleurs vulnérables. Les démarches sont longues pour y avoir accès, et il est valide moins d'un an, mais cela peut vous donner le temps de trouver un autre employeur et un nouveau permis de travail fermé. Le syndicat peut vous aider dans cette démarche.



INFOS

[www.facebook/CCEM.ca](https://www.facebook.com/CCEM.ca)

Notre comité

Fondé par et pour des chômeuses et chômeurs du quartier Hochelaga-Maisonneuve en 1987, le comité chômage de l'est de Montréal a comme mission de soutenir, d'informer et de défendre les personnes aux prises avec des questions et des problèmes d'assurance-chômage.

Le comité est un organisme non-gouvernemental et sans but lucratif, géré par ses membres.

514 521 3283

Internet : www.ccem.ca

Courriel : ccem@ccem.ca

1935, rue Cuvillier
Montréal, Qc
H1W 3A4

BESOIN D'AIDE AVEC L'ASSURANCE-CHÔMAGE ?



Consultation téléphonique

Notre service de consultation téléphonique est ouvert du **mardi au jeudi** de 10h à 12h et de 13h30 à 15h30.

Consultation sur rendez-vous

Pour nous rencontrer à notre bureau, vous devez d'abord prendre un rendez-vous par téléphone.

PROCUREZ-VOUS NOS AUTRES PUBLICATIONS

D'autres éditions de **Notre chômedu** sont disponibles sur notre site internet. Vous y trouverez aussi plusieurs numéros de notre journal **Nos droits nos luttes** réalisé conjointement avec le Mouvement Action-Chômage de Montréal.

Consultez le site internet www.lemasse.org pour suivre les campagnes de notre regroupement national, le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi.



ÇA GRONDE

8 MARS

JOURNÉE INTERNATIONALE DES
DROITS DES FEMMES
2024

PARTOUT LES CRISES · PARTOUT LES INÉGALITÉS · PARTOUT LES VIOLENCES · NOTRE FEU GRANDIT ET PEUT TOUT CHANGER